

LA CRMA IDF ET L'INMA SIGNENT UNE CONVENTION AU SERVICE DE L'ARTISANAT D'ART FRANCILIEN



Le 19 février 2018, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (CRMA IdF) et l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) ont renouvelé leur convention de partenariat visant à valoriser et promouvoir les métiers d'art franciliens, par la mise en commun et le partage ponctuel de moyens pour y parvenir.

Lyne COHEN-SOLAL, Présidente de l'INMA, et Laurent MUNEROT, Président de la CRMA IdF, lancent à travers cette convention, les actions suivantes :



- La co-coordination, en lien avec les huit Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales, des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) en Île-de-France, dont l'objectif est de promouvoir les métiers d'art, leur richesse et leur diversité pour mieux les faire connaître au grand public et aux jeunes, présenter les filières de formation et susciter des vocations, créer des opportunités économiques auprès de futurs acquéreurs ;

- La participation conjointe à divers jurys, comités de sélection et réflexions prospectives pour la valorisation et le développement du secteur des métiers d'art franciliens ;
- Le renforcement des échanges pour une prise en compte des intérêts de l'artisanat d'art francilien.

La CRMA IdF et l'INMA expriment, au titre de cette convention, leur volonté d'accompagner les quelque 6000 entreprises artisanales d'Île-de-France qui relèvent des métiers d'art et représentent un savoir-faire inestimable sur les plans économique, humain et culturel.

CONTACT PRESSE

Céline MENNESSON
01 85 73 71 54

celine.mennesson@crma-idf.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Île-de-France



A propos de l'INMA :

L'Institut National des Métiers d'Art est l'opérateur de l'Etat au service des métiers d'art, secteur de l'économie de la culture et de la création française à haut potentiel de développement. Reconnu d'utilité publique, l'INMA mène une mission d'intérêt général, sous la tutelle des ministères de la Culture et de l'Économie et des Finances. De par son identité et son positionnement, l'INMA fédère l'ensemble des acteurs publics et privés en faveur du secteur et développe une expertise qui fait référence au plan national et international, à l'image de son Centre de ressources et de veille unique au monde.

A propos de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France :

La CRMA Île-de-France assure auprès des instances économiques et politiques régionales la représentation et la défense des intérêts de l'artisanat francilien composé de plus de 193 000 entreprises réparties sur les 8 départements qui composent la Région dans le domaine du développement économique, notamment par des actions en faveur des métiers d'art (Carrousel des Métiers d'Art et de Création, missions métiers d'art à l'export, formation des entreprises du luxe et des métiers d'art, JEMA régionales...). Les Métiers d'Art sont un secteur d'activités dont la CRMA IdF a la mission de coordonner l'ensemble des actions de promotion et de développement initiées par le réseau des Métiers francilien en lien avec tous les partenaires publics et privés.

Communiqué

Février 2018

CONTACT PRESSE

Céline MENNESSON

01 85 73 71 54

celine.mennesson@crma-idf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté . Égalité . Fraternité

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France
1, bd de la Madeleine 75001 Paris . France . ☎ +33 1 80 48 26 09 . www.crma-idf.com

Arrêté du 18 mars 1998